

APPEL À PROJETS 2022

Le contexte :

La Fondation Neurodis lance en 2022 un appel à projets neurosciences qui concerne la recherche clinique comprenant trois thématiques différentes. Pour chaque thématique, un projet sera soutenu à hauteur de 50 000 €, soit une enveloppe totale de 150 K € :

- un projet sur la maladie de Parkinson,
- un projet maladie neurodégénérative hors maladie de Parkinson,
- un projet de recherche clinique en neurologie ou psychiatrie hors maladie neurodégénérative et Parkinson.

Chaque projet retenu se verra attribué une subvention de 50 000 €, sous-entendu qu'un seul projet sera retenu pour chacun des axes de l'appel à projet.

Eligibilité :

- Les projets qui entrent dans le périmètre de cet appel à projet sont les études réalisées chez l'humain dans le cadre de processus pathologiques ou de maladies (avérées ou de leur prévention secondaire/tertiaire).
- Le projet doit être porté et piloté par des équipes des différents CHU et/ou instituts de recherche neuroscientifique de la région Auvergne-Rhône-Alpes.
- Toute équipe bénéficiant d'une subvention de la Fondation Neurodis encore en cours d'utilisation ne peut prétendre à une nouvelle demande.

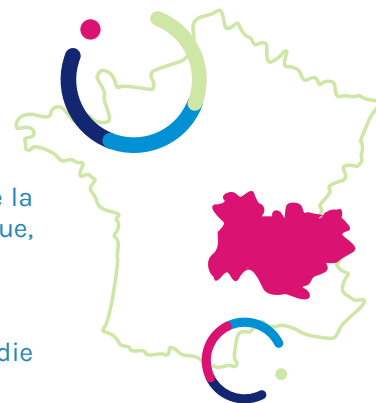
Modalités de soutien :

La subvention peut être affectée au financement des frais de fonctionnement et de personnel ainsi qu'à l'acquisition d'équipement. La Fondation Neurodis ne pourra être la gestionnaire de frais de personnels.

Ce budget servira, soit à l'initiation du projet, soit à compléter des financements déjà obtenus et fléchés sur ce projet précis (il faudra alors bien préciser l'apport spécifique de Neurodis dans le projet). Le but principal de ce financement est de permettre le lancement d'un projet ou d'avoir un vrai effet de levier sur la réalisation du projet, et non d'être dilué dans un gros financement.

Le projet devra débuter dans les 24 mois, au plus tard, suivant la date de la signature de la convention, sans quoi la Fondation Neurodis se réserve le droit d'annuler le financement. Le projet doit être déposé au CPP ou comité d'éthique dans l'année qui suit l'accord du financement. (L'acte de soumission au CPP ou comité d'éthique devra être transmis à Neurodis).

La mention du soutien de Neurodis devra apparaître dans toutes les publications et présentations de ce projet. **La Fondation Neurodis demande par principe la suppression des frais de gestion des structures récipiendaires compte-tenu du montant de la subvention.**



Calendrier :

-31 janvier 2022 minuit : date limite de retour des propositions,

-Février à Mai 2022 : Évaluations par les experts extérieurs,

-Juin 2022 : Résultats.

Critères de sélection des lauréats :

-Qualité scientifique du projet (rigueur méthodologique, design, caractère innovant...),

-Impact et retombées (dans le contexte international et pour la pathologie en cause),

-Faisabilité du projet (qualité des équipes et expériences, moyens, calendrier proposé, adéquation avec le financement demandé).

Les projets seront évalués par des experts extérieurs à la région AURA.

MERCI DE VOTRE SOUTIEN !